



Département de la Mayenne  
Arrondissement de Laval  
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2024-021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 09 Avril 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le mardi 09 avril à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 04/04/2024  
Date d'affichage 04/04/2024

---

Nombre de conseillers : 11  
Nombre de présents : 07  
Nombre de votants : 09  
Procurations : 02

**Étaient présents** : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER.

**Étaient absents excusés** :

Madame Alexandra FOUCAULT a donné son pouvoir à Monsieur Anthony ROULLIER  
Monsieur Nicolas GAZENGEL a donné son pouvoir à Monsieur Pascal LIVENAIS

**Étaient absentes non excusées** :

Madame Véronique BOISARD, Madame Béatrice GUEGAN.

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Florence CHASSÉ a été élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20H33.

**Subventions aux associations pour l'année 2024**

Suite à la réception des différentes demandes de subventions par les associations et après avis de la commission vie associative, il est proposé aux membres du conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes.

A noter que lors des votes,

Monsieur Anthony ROULLIER s'est retiré du vote pour la subvention versée à AFM – Téléthon – Coordination 53  
Madame Anaïs LAUTRU s'est retirée du vote pour la subvention versée au cyclo club Belloudoniens  
Monsieur Pascal LIVENAIS s'est retiré du vote pour la subvention versée aux Amis de l'Oudon

Subvention Adhésion	Type	Structure	Montant versé en 2023	Montant Demandé en 2024	Montant Subvention 2024
Subvention	Commune	Association ADMR Méral	1 070,00 €	1 306,00 €	1 306,00 €
Subvention	Commune	Association Etoile Sportive Beaulieu	500,00 €	600,00 €	600,00 €
Subvention	Commune	Association Cyclo-club Belloudonien	-	500,00 €	150,00 €
Subvention	Commune	Association Familles Rurales Montjean / Beaulieu	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Subvention	Commune	Association Les Amis de l'Oudon	1 000,00 €	700,00 €	600,00 €
Subvention	Commune	Association Parents d'Élèves Beaulieu sur Oudon	500,00 €	600,00 €	600,00 €
Subvention	Commune	Association Le Squat des Vieux (Festival Le Petit Champ')	-	2 100,00 €	2 100,00 €
Subvention	Inter-Communale	Association Main Tendue	50,00 €	-	100,00 €
Subvention	Inter-Communale	Association Coup de Mains (Épicerie Sociale)	-	155,00 €	155,00 €
Subvention	Inter-Communale	Association des Donneurs de Sang Quelaines	100,00 €	0,00 €	0,00 €
Subvention	Départementale	AFM-Téléthon - Coordination de la Mayenne	70,00 €	70,00 €	70,00 €
Subvention	Départementale	Association APF France Handicap Délégation de la Mayenne	50,00 €	-	50,00 €
Subvention	Départementale	Association départementale des infirmes moteurs cérébraux de la Mayenne	50,00 €	0,00 €	0,00 €
Subvention	Départementale	Association Française des Scléroses en plaques	50,00 €	-	50,00 €
Subvention	Départementale	Association Ligue Contre le Cancer	50,00 €	0,00 €	0,00 €
Subvention	Départementale	Association Prévention Routière 53	50,00 €	0,00 €	0,00 €
Subvention	Hors Communes	Association Alli'Age (St Joseph Le Pertre)	100,00 €	0,00 €	0,00 €
Subvention	Hors Communes	Association Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)	50,00 €	80,00 €	80,00 €
Subvention	Hors Communes	Centre de Formation Chambre de métiers et de l'artisanat	50,00 €	0,00 €	0,00 €
Adhésion	Commune	Pass'Port école	72,00 €	-	72,00 €
Adhésion	Commune	Alliance Beaulieu de France	183,05 €	183,05 €	183,05 €
Adhésion	Départementale	Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Adhésion	Départementale	SPA de la Mayenne	217,60 €	-	217,60 €
Adhésion	Départementale	Maison de l'Europe	0,00 €	75,00 €	0,00 €
Adhésion	Départementale	Polleniz	183,55 €	-	183,55 €
			<b>5 496,20 €</b>	<b>6 469,05 €</b>	<b>6 617,20 €</b>

Les dépenses afférentes seront imputées au **chapitre 65 article 65748** du budget de la Commune.

Après débat sur les différentes solutions envisagées, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider ces montants de subventions aux associations.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

**Pour : 8 voix**

**Contre : 1 voix**

**Abstention : 0 voix**

Pour copie conforme,

A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 11 avril 2024

Le Maire, Anthony ROULLIER

